



# BILAN FINANCIER DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES 2008 - 2009

**Etablissement** :

**Code**:

Ne concerne que les Collèges.

A RETOURNER SOIT AU 02 96 46 70 64, soit à [dsd022@unss.org](mailto:dsd022@unss.org)

## RECETTES

ORIGINE	DETAIL	SOMMES PERCUES
Conseil Général 22	Aide forfaitaire (270 euros par AS)	€
	Aide à la prise de licence (5 euros par licencié au 30/06/08)	€
	Aide aux transports (5 euros par licencié au 30/06/08)	€
	Aides exceptionnelles (Championnats de France)	€
CDOS 22	Exceptionnelle	€
Collectivités locales	Communes, Groupements de communes, OMS, ...	€
Partenariat privé	Divers	€
Autres aides	Amicales Laïques, UNSS (SD ou SR), divers autres	€
Recettes licences	Licences, cotisations	€
<b>TOTAL :</b>		<b>€</b>

Ces sommes doivent être arrondies à l'unité.

# DEPENSES

N'indiquer que les sommes effectivement versées par votre AS et uniquement au titre des transports occasionnés par les activités de l'UNSS inscrites dans le cadre du projet de district ou du projet départemental.

I/ Sommes versées directement au District (pot commun) pour les activités inscrites dans le cadre du Projet de District :

. . . . €

II/ Sommes versées à l'UNSS pour le paiement des licences

. . . . €

II/ Sommes engagées par l'AS pour le transport lors d'activités hors projet de District (soit directement aux transporteurs, soit au SD 22).

Indiquer l'activité et uniquement les sommes engagées. Ajouter une feuille si besoin.

ACTIVITES	DEPLACEMENTS NIVEAU DISTRICT	DEPLACEMENTS POUR CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	DEPLACEMENTS POUR CHAMPIONNATS ACADEMIQUES	DEPLACEMENTS POUR CHAMPIONNATS DE FRANCE
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
	€	€	€	€
<b>TOTAUX</b>				

Le Trésorier ou le  
Président de l'AS :